

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ  
SUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 367  
ENTRE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES  
ET SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**PAR  
CÉCLIE RICHARD  
RIVERAINE**

**PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**FÉVRIER 2007**

Je suis une résidente de Saint-Augustin-de-Desmaures qui sera directement touchée par le réaménagement de la route 367. J'habite cet endroit depuis 1979 et je suis retraitée depuis 2004. Je dois dire que, moi et mon conjoint, comptons profiter pleinement de notre propriété pour mes années de retraite.

Nous avons choisi d'établir notre propriété le long de la route 367 parce que cet endroit présentait un site naturel boisé qui nous avait particulièrement séduit par sa beauté. Il va de soi que de conserver ce site intact est notre principale préoccupation, puisque nous y avons investi tout près de trente années de notre vie et que nous y sommes considérablement attachés. Or, par le projet du ministère, notre cour arrière sera amputée de plus de la moitié de sa superficie et le site extraordinaire que nous avons choisi il y a 28 ans disparaîtra.

Comme les photographies le démontrent, une cinquantaine d'arbres seront abattus sur notre terrain et une rocaille naturelle centenaire disparaîtra. Pour faire place à tout ceci, un mur de béton d'une hauteur de 4.5m. sera érigé, nous privant ainsi la vue d'un magnifique boisé aux limites de notre propriété. Un site que nous aimons admirer et apprécier à tous les jours, maintenant que nous sommes retraités.

Par ailleurs, d'autres préoccupations nous habitent. C'est que pendant la mise en chantier de ce projet, qui s'échelonnera sur une période de plus de deux ans, le bruit des camions lourds, la poussière engendrée par les travaux, le va et vient des ouvriers directement dans notre cour arrière brimeront notre intimité, notre tranquillité et notre paix. C'est donc notre qualité de vie qui sera grandement affectée.

De plus, tel que cité sur la page Web du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et comme la Loi sur la qualité de l'environnement le précise, «toute personne a droit à la qualité de l'environnement, à sa protection et à la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent». Ce droit, qui appartient aux générations actuelles et futures, est assuré par l'engagement et la collaboration de tous à protéger l'environnement, la faune et la flore. Or, il semble que l'élaboration du projet de la route 367 est contradictoire avec les objectifs de protection que se donne le ministère de l'Environnement, car l'une des conséquences de la réalisation de ce projet est que ce nouveau tronçon fractionnera un plan d'eau, des érablières, des terres agricoles et un territoire de chevreuils.

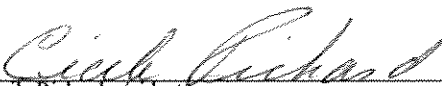
Par ailleurs, le ministère des Transports tente de justifier son projet, prétextant vouloir améliorer la sécurité des automobilistes et des riverains. Par contre, nous invitons le ministère à la prudence, car nous ne croyons pas que cette dépense d'au moins 11 millions de dollars améliorera notre sécurité de même que celle des usagers de la route 367. Cette nouvelle route aura plutôt l'effet de favoriser les excès de vitesse pourtant déjà remarquables sur la route actuelle. Le ministère souligne que la vitesse est la principale cause des accidents de la route, mais contradictoirement, il veut offrir aux automobilistes une route qui présente beaucoup moins de restrictions à ceux qui voudront se permettre des excès de vitesse, ce qui représentera un risque important.

Ainsi, nous avons porté à l'attention des représentants du ministère des Transports qu'un investissement moindre sur l'infrastructure actuelle ajouté à une réduction de la limite de vitesse, une signalisation adéquate, un ajout de feux de circulation et une surveillance policière accrue augmenteraient davantage la sécurité des usagers tout en respectant la faune, le patrimoine, l'environnement de même que la qualité de vie des riverains. Cependant le ministère juge que toutes ces mesures seraient inappropriées et non crédibles, car, disait-il, les automobilistes adapteraient leur conduite à l'environnement et ne respecteraient pas, de toute façon, ces nouvelles limites de vitesse ajustées à la baisse.

Quand à la surveillance policière accrue, le promoteur jugeait cette mesure inefficace parce que les automobilistes ne réduisent leur vitesse qu'au moment où il y a présence policière, qui, soit dit en passant, est quasi inexistante depuis les vingt-huit dernières années. En outre, si le promoteur affirme que les automobilistes ne respectent pas les limites imposées sur les panneaux de circulation sans surveillance policière, comment pense-t-il prétendre faire respecter la limite de vitesse sur le nouveau tronçon? Quelles mesures de sécurité le promoteur va-t-il mettre en application pour assurer la sécurité dans l'immédiat et le futur? Serais-ce la surveillance policière accrue? Si c'est le cas, alors pourquoi ne pas l'avoir fait sur la route actuelle?

De plus, il est mentionné dans la présentation de l'enquête de médiation du ministère des Transports que l'un des objectifs du projet est, entre autres, d'améliorer la fluidité de la circulation alors que la route actuelle ne présente aucunement cette problématique. C'est une fois engagé sur l'autoroute 40 que la circulation congestionne à partir de St-Augustin jusqu'à Québec, donc ce n'est pas la route de Fossambault qui retarde les automobilistes à se rendre à leur destination.

Enfin, nous souhaitons l'entière collaboration de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin que le projet de réaménagement de la route 367 soit révisé dans l'objectif ultime d'améliorer la sécurité de tous et de protéger le patrimoine, l'environnement, la faune et la flore.

  
Cécile Richard, résidente